



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 5
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 24
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 mars 2018

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Amaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h58

Secrétaire : Guillaume GUERRÉ

FINANCES

DL.18.025 - Attribution de compensation investissement

Christian DUMAS expose :

Les communes et les EPCI peuvent imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement (article 81 de la loi de finances rectificative pour 2016).

Orléans Métropole a voté, par délibération du 21 décembre 2017, le principe d'une attribution de compensation d'investissement.

La commune d'Ingré doit accepter de verser l'attribution de compensation d'investissement d'un montant de 403 164 € par le biais d'une subvention d'équipement (compte 2046) qui se fera par des versements mensuels de 33 597 €.

Après présentation en commission « Finances, Ressources Humaines » du 6 mars 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter de verser, mensuellement, une subvention d'équipement d'un montant de 403 164 € correspondant à l'attribution de compensation d'investissement 2018 à Orléans métropole.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 24 pour et 5 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON) les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 3 avril 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 3 avril 2018

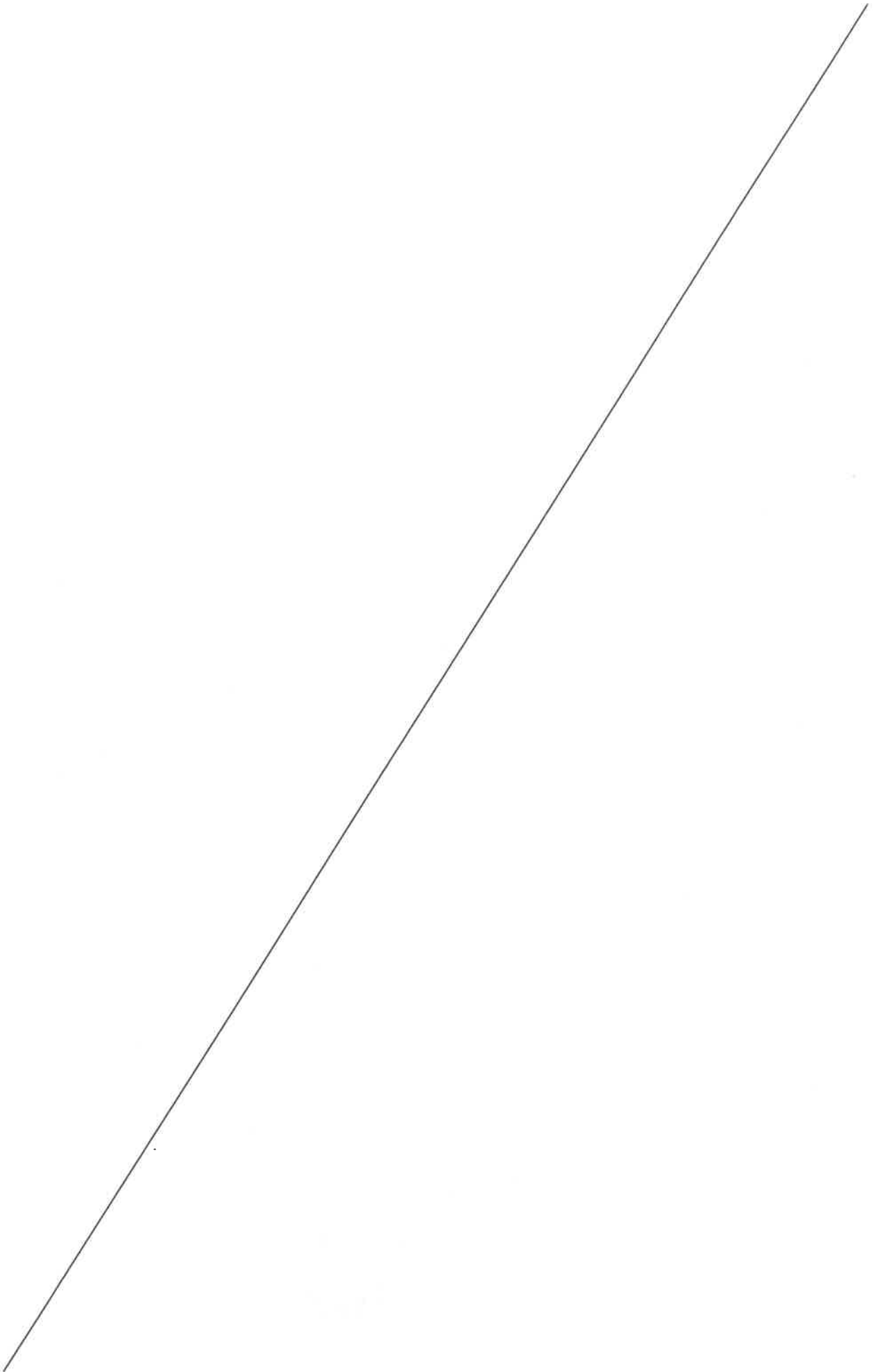
Publication le : 4 avril 2018

Notification le : 4 avril 2018



Le Maire

Christian DUMAS.



Acte à classer

DL-18-025

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-04-03T16-27-39.00 (MI210303823)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180327-DL-18-025-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Attribution de compensation investissement

Date de décision : 27/03/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. SubventionsActe : DL.18.025-FIN-Attribution de compensation investissement.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/04/18 à 16:27

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 03/04/18 à 16:27

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 03/04/18 à 16:33